

Nombre de membres :

| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 23 | 23 | 19 |

Date d'affichage : 13/09/2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 014-200064954-20240909-2024_09_04-DE



Deliberation n°

2024-09-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Madame PELTIER arrivé à 20h02 a pu prendre part à toutes les délibérations.

Monsieur DAVID arrivé à 20h22 n'a pu prendre part aux délibérations qu'à partir de la délibération 2024-09-04

Absents excusés : PATIENCE Mickaël à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, GILETTE Valérie

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé

Présents : 16 à 17 selon les sujets **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

CDG – Mission conseil en organisation

Délibération 2024-09-03

VU le Code Général de la Fonction Publique et plus précisément son article L 452-47 disposant que les Centres de gestion peuvent exercer des missions facultatives à la demande d'une collectivité territoriale ;

VU le projet de convention dénommée Mission conseil en organisation ;

Considérant le rapport du Maire exposant le besoin d'être accompagné dans la politique RH de la collectivité ;

Décision : 16 POUR 0 CONTRE 4 ABSTENTIONS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADHERE à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion du Calvados.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire le
13/09/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

